



Vert l'Avenir

Publication de la CNE AG

Juin 2021

Edito

DANS CE NUMÉRO

1. Edito
2. Dossier Télétravail : une nouvelle organisation chez AG ?
3. Dossier Télétravail : vraie autonomie ou mirage ?
4. Le saviez-vous ?
5. On te dit MERCI !

Dans quelques jours, nombre d'entre-nous profiterons des deux mois à venir pour un repos bien mérité.

Les vacances approchent et nous en avons tous besoin ! Même si nous sommes à la maison, la charge de travail n'a pas baissé et les mois qui viennent de s'écouler ont été très productifs.

Il est donc temps de débrancher la prise !

Très bonne lecture.

Email

Facebook

Intranet CNE AG

Télétravail : passage en force chez AG

Le message de la direction dans votre mailbox et sur intranet n'est pas passé inaperçu...

Dès le mois de septembre, AG a décidé, unilatéralement, de modifier notre rythme de travail et de passer à trois jours de télétravail par semaine.

Chouette ? Peut-être... Mais à quelles conditions ? Et pour qui ?

Déjà pas pour tout le monde... Et nous le déplorons ! Les temps partiels devront encore et toujours revenir **au moins deux jours par semaine au bureau** ! Ils ne seront donc plus en capacité de faire du télétravail.



A quelles conditions ?

À celles actuellement en place.

C'est-à-dire sans comptage de votre temps de travail réel, sans compensation, ... et bien sûr toujours à l'appréciation de votre team leader.

Et votre avis dans tout cela ?

La direction n'en tient tout simplement pas compte.

Ni de votre avis, ni de nos propositions qui sont le reflet de votre avis récolté en juin lors de l'enquête en front commun.

LA DIRECTION PEUT MIEUX FAIRE !

Nous le déplorons

Nous ne baissons pas pour autant les bras et sommes toujours disponibles à négocier avec la direction pour faire entendre votre voix.

Nous espérons que la direction aura le respect de nous écouter, le respect de tenir compte aussi de votre avis car, tout compte fait, si AG a pu passer ces mois difficiles et maintenir ses bénéfices, **c'est clairement grâce à vous, à votre engagement et votre implication.**

Vous méritez le respect !

Le télétravail – vraie autonomie ou mirage ?

Si vous demandez à un quidam quel est le plus grand avantage du télétravail, sans aucune contestation possible, il vous répondra probablement l'autonomie.

Mais attention, l'autonomie ne concerne que l'organisation de la journée. En effet, si nous devons prester 7h14 et que nos différents outils sont disponibles de 6h30 à 19h30, cela nous laisse une tranche horaire de 13h pour y caser un peu plus de 7h. Cela permet à celui qui adhère au télétravail de s'organiser pour s'occuper des enfants, pratiquer un sport ou prendre une pause de midi plus large que s'il était au bureau.

En même temps, cela n'a aucun impact sur le travail à effectuer ou les missions de la personne ni même sur la manière d'accomplir ces tâches.

Avons-nous réellement une plus grande autonomie ?

Près de la moitié des salariés sondés en France disent évoluer dans des entreprises utilisant des outils de surveillance pour suivre le temps de connexion, l'historique du navigateur, voire même les mouvements de la souris.

Et chez AG Insurance, ne sommes-nous pas aussi surveillés ? Que penser d'outils tels que CIC ou Teams où nous pouvons voir le statut de nos collègues ? Quid des différents navigateurs internet qui permettent ou non de nous rendre sur certains sites ?

CONTENIR LA SURCHARGE DE TRAVAIL



Certains avancent que tout éloignement des managers provoque une inflation de normes (nombre d'appels téléphoniques à l'heure, nombre de pièces traitées à l'heure, ...), procédures et reportings étouffants.

Mais, le contrôle le plus strict est peut-être celui que le télétravailleur exerce sur lui-même. De nombreuses études tendent à démontrer que les télétravailleurs ont tendance à s'investir plus dans leur travail en s'y consacrant jusqu'à 2h30 de plus par semaine.

Voilà pourquoi nous insistons pour que le management montre l'exemple et rappelle que **la durée d'une journée de travail, c'est 7h14.**

Confusion entre vies privée et professionnelle

Le fait de télétravailler et d'avoir une plus grande liberté dans la gestion des horaires de travail permet aux employés de s'occuper plus facilement de leurs enfants, que ce soit pour aller les conduire à l'école, les reprendre à la sortie des classes ou de les accompagner lors de leurs activités extrascolaires.

On s'aperçoit de la sorte que l'indisponibilité du travailleur lorsqu'il est au bureau est certes contraignante mais aussi protectrice : elle délimite clairement les aspects professionnels et privés de nos vies !

Ce phénomène est si bien identifié que les experts en prévention des risques psychosociaux recommandent aux entreprises d'édicter des recommandations (s'habiller le matin comme si on allait au boulot, se maquiller, ...) voire même des règles relatives à la pratique du télétravail (ne pas dépasser 7h14).

D'où un curieux paradoxe : le télétravail avec la souplesse de l'organisation de son travail ne deviendrait bénéfique qu'en devenant ... rigide !

Du « métro, boulot, dodo » au « boulot, dodo »

Certes, le télétravail permet de ne pas perdre de temps dans les transports en commun ou les bouchons sur les routes. Mais, était-ce vraiment du temps perdu ? Ou un moment privilégié pendant lequel le travailleur ne devait rendre de compte à personne : ni à son chef ni à son entourage !

Un moment de liberté pour écouter de la musique, lire son journal ou discuter avec d'autres navetteurs !

Notre cerveau a également besoin de « respiration » pour pouvoir tourner à plein régime.

Si le fameux « métro, boulot, dodo » n'a jamais été enviable, que dire de son remplaçant « **boulot, dodo** » ?



Nous laissons cela à votre réflexion.

Le saviez-vous ?

4 façons de se protéger les yeux face à son écran

Vous ressentez de la sécheresse et des picotements oculaires ? La source de ces inconforts peut être la lumière bleue émise par les écrans. Lumière qui, à terme, peut abîmer votre rétine.

Des méthodes existent pour limiter ces inconforts :



△ Les **lunettes filtrantes** munies d'un verre teinté de jaune ou d'orange. Les plus chères ne sont pas toujours les meilleures car le plus important est d'y trouver un confort de vue. Si les lunettes à votre vue peuvent intégrer cette protection cette solution n'est pas adéquate pour les professionnels de l'image;

△ Les **filtres qui s'apposent directement sur l'appareil utilisé**. Les smartphones récents offrent cette fonctionnalité (mode nuit, éclairage nocturne, filtre lumière bleue, ...) et, si votre smartphone n'en est pas équipé, des applications peuvent être téléchargées;

△ **Ajuster la luminosité de son écran** en fonction de l'environnement dans lequel on se trouve. Éviter au maximum une utilisation dans le noir complet et pensez à vous éloigner de votre écran afin de diminuer l'intensité des rayons;

△ **Repenser son éclairage d'ambiance** en utilisant des ampoules connectées. L'utilisation d'un ordinateur la nuit sera meilleure dans une pièce où la lumière est chaude (tons orangés) et votre corps produira ainsi naturellement de la mélatonine (hormone du sommeil).

Une combinaison de toutes ces méthodes vous offrira les meilleures conditions possibles pour préserver votre vue.

Si, malgré toutes les précautions prises, un inconfort oculaire persiste, il vous faudra impérativement prendre rendez-vous au plus tôt :

- ⇒ Avec le **médecin du travail** et ce même si vous êtes en télétravail ;
- ⇒ Avec votre **ophtalmologue**.

Votre priorité ? Être vigilant et protéger votre vue !

D'après Jalil Chaouite, <https://geeko.lesoir.be/2018/08/22/4-facons-de-protoger-ses-yeux-de-son-ecran/>



Merci Monique !

Cette année encore, nous disons au revoir à une de nos déléguées, et pas des moindres puisque qu'elle fait partie de notre équipe CNE depuis que la CGER a rejoint AG.

Nous saluons une collègue aux savoirs et aux qualités multiples. C'est une mine de ressources, de souvenirs et de connaissances qui nous quitte. C'est avant tout une personne de cœur et de convictions.

L'équipe actuelle, pour son fonctionnement, lui doit énormément.

Nous lui souhaitons le meilleur pour cette nouvelle partie de vie, de pouvoir profiter de ces prochaines années pour assouvir sa curiosité, voyager, rencontrer d'autres personnes, d'autres cultures, ...

Merci infiniment Monique

PS : très prochainement nous vous informerons de la personne qui la remplacera

